



DÉCISION

concernant la déclaration sans suite du marché subséquent n°1 « Aménagement d'une voie verte - route de Buxerolles - rue du Mas Gigou à Couzeix »
afférent à l'accord-cadre à marchés subséquents
« Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de
aménagement et d'infrastructures routières »

N° 27048

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 520-2 et L. 512-10 ;

Vu la délibération n°23 du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Vu la délibération n° 42 du conseil communautaire en date du 09 février 2025 relative à la planification 2025 des achats ;

Vu le Code de la commande publique du 1er avril 2016 et notamment ses articles R.224-2, R.224-17, R.234-1 à R.234-12 et R.237-1 et l'annexe du Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'accord-cadre à marchés subséquents « Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de service d'aménagement et d'infrastructures routières » et son premier marché subséquent ayant pour objet « l'aménagement d'une voie verte - route de Buxerolles - rue du Mas Gigou à Couzeix » ont été soumis, par voie de publicité, le 05/04/2025, la date limite de remise des offres étant fixée au 01/05/2025 ;

CONSIDÉRANT qu'en raison de contraintes techniques d'achèvement des travaux, les procédures objet du marché subséquent ont dû être réalisées par le service de maîtrise d'œuvre interne de Limoges Métropole ;

CONSIDÉRANT que les articles R.235-1 et R.235-2 du Code de la commande publique permettent à un établissement public de ne pas donner suite à une procédure pour un motif légitime qui, en l'espèce, tient à la disparition du besoin ;

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de ne pas donner suite à la procédure lancée précitamment ;

DÉCIDE

Le marché subséquent n° 2025-0360000-005 relatif à « l'aménagement d'une voie verte - route de Buxerolles - rue du Mas Gigou à Couzeix » n'est déclaré sans suite pour motif légitime.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 16/10/2025



Publié le jeudi 16 octobre 2025
Document communiqué en vertu
de la loi n° 2016-919 du 7 juillet 2016 sur
l'accès à l'information

DÉCISION

Décision concernant la déclaration sans suite du marché subséquent n°1 « Aménagement d'une voie verte - route de Buxerolles – rue du Mas Gigou à Couzeix »

1 DOCUMENT - Publié le 16 Octobre 2025



27048.pdf
(.pdf, 238,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**